

# Graine de Chercheurs

## Règlement du jeu en ligne



### Article 1 : Objet

Le laboratoire LEEISA et le Laboratoire d'Excellence CEBA (nommés ensuite « les organisateurs »), situés au 275 route de Montabo, 97300 Cayenne, Guyane Française organisent un jeu-quiz en ligne gratuit sans obligation d'achat du 06 novembre 2020 au 14 novembre 2020 via la plateforme *Quizizz*. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la Fête de la Science 2020 et est intitulée «Graine de Chercheurs». Elle a pour thème les activités de recherche scientifiques en Guyane Française.

Le quiz est accessible en ligne via la plateforme *Quizizz*.

### Article 2: Conditions de participation

2.1 La participation au quiz est gratuite et ouverte à toute personne sans limitation d'âge.

2.2 Dans le but de contacter les joueurs gagnant après leur session de jeu, les participants devront au préalable s'enregistrer en ligne via le questionnaire en ligne « <https://forms.gle/DTgY8hN3h7Hvq8YD8> ». Ceci est indispensable afin de valider leur participation.

2.3 Les participants acceptent que le jeu soit diffusé via la plateforme *Quizizz* et par extension, les participants acceptent le règlement de *Quizizz*.

2.4 Les personnes n'ayant pas donné leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées. Tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires à la gestion du jeu.

2.5 La participation au quiz implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de celui de la plateforme *Quizizz*. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle du prix.

2.6 Les participants sont autorisés à participer aux trois sessions organisées. En cas de victoires multiples, le gagnant conserve la victoire mais il ne pourra remporter qu'un seul lot.

### **Article 3 : Déroulement du jeu**

3.1 Trois sessions de jeu sont organisées le vendredi 6 novembre à 10h, 15h et 17h. Les joueurs sont invités à s'enregistrer en ligne afin de valider leur participation aux sessions.

3.2 Une fois enregistrés, les joueurs recevront un lien et un code leur permettant d'ouvrir la session de jeu qui se déroulera en direct avec les autres joueurs.

3.3 Une fois un seuil minimum atteint de participants enregistrés à la session connectés, les organisateurs lanceront eux même chaque session.

3.4 A la fin de chaque session, les joueurs peuvent directement voir le classement. Les trois premiers de chaque session remportent un prix.

4.4 Une fois les trois sessions de jeux terminées, les organisateurs contacteront les gagnants afin de régler avec eux les détails concernant leur prix.

### **Article 4 : Attribution du prix**

4.1 Les gagnants seront désignés à la fin de chaque session de jeu. Le joueur ayant le score le plus élevé remportent le jeu. A la fin de chaque session, un classement du premier au dernier est annoncé.

4.2 Les gagnants seront contactés par courrier électronique, afin de leur demander leurs coordonnées, leurs disponibilités pour les visites et les coordonnées de la personne les accompagnant.

### **Article 5 : Descriptif du prix**

5.1 Les gagnants remportent l'opportunité de visiter en « petit comité » un laboratoire ou un dispositif de recherche en Guyane. Les gagnants peuvent choisir une personne les accompagnant. Si le gagnant est mineur, il devra être accompagnée par un représentant majeur.

5.2 Le prix n'est pas échangeable contre un autre prix ou contre sa valeur en argent pour quelque motif que ce soit.

5.3 Les lieux visités ne sont pas tous accessibles aux personnes à mobilité réduite.

5.4 Les visites auront lieu en Guyane.

5.5 Les visites devront strictement respecter les mesures de gestes barrières en vigueur au moment de la visite.

### **Article 6 : Publication des résultats**

6.1 Tous les participants pourront consulter les résultats directement après leur session de jeu et seront contacté par e-mail à la suite de leur participation.

### **Article 7 : Litiges et responsabilités**

7.1 La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité y compris au fur et à mesure des avenants et additifs éventuels.

7.2 Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification.

7.3 Pour être valable, toute contestation doit impérativement, être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**USR Mixte LEEISA**  
**Centre de recherche Montabo – IRD**  
**275 route de Montabo**  
**97300 Cayenne**  
**BP 70620**

7.4 La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure telle que reconnue par la jurisprudence, ou tout événement indépendant de sa volonté, il était amené à annuler le présent concours.

7.5 Les organisateurs pourront annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours. Les organisateurs se réservent dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

**CNRS Guyane et le LabEx CEBA :**

- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourront en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- Pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour de maintenance interrompre l'accès au site et au quiz qu'il contient. Ils ne seront en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ces effets.

**Article 8: Confidentialité**

Les données contenues dans ce quiz sont strictement couvertes par le secret professionnel, il en va de même pour toutes les données dont les organisateurs prennent connaissance à l'occasion de cette activité.

Les organisateurs s'engagent à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

**Article 9 : Attribution de compétence**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige lié au quiz qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents. Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter sans réserves et s'y conformer pleinement.

**Article 10 : Consultation du règlement**

Le présent règlement peut être consulté en ligne à l'adresse suivante: <http://www.labex-ceba.fr/jeu-concours-connaissiez-vous-vraiment-la-guyane-et-sa-biodiversite-testez-vos-connaissances/>